

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2018

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 6 juillet 2018 à 18 h 30.
Absente excusée : Morgane CALVEZ.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune a fait savoir au Haut Léon Communauté qu'elle n'était pas intéressée par le DPU à l'occasion des ventes suivantes :

- Vente d'une maison par M. Ludovic GUILLERM et Mme Morgane THUOT à Bédiez, à M. Patrice GUIZIOU
- Vente d'une maison, à Keremma, par Mme Chantal COURTAIGNE, à Mme Gwenola MAROUX
- Vente d'une maison, à Mézonan, par la succession de M. Marcel TOULLEC, à M. et Mme Bruno LE DEUN.
- Vente d'une maison, au bourg, par les conjoints MEAR à M. et Mme Yvon LOUP.
- Vente d'une maison, à Reuneubeul, par la succession de Melle Anne Marie ROUE, à M. Jordan PHILIP.
- Vente d'un terrain à bâtir viabilisé, à Rumiadou, d'une superficie de 1 055 m² par M. Joseph QUERE, à M. Pierre SAVIOUX et Mme Brigitte JESTIN.
- Vente de deux terrains constructibles à Rumiadou, d'une superficie globale de 3 982 m², par les conjoints CORRE, à M. Cédric PRONOST et Mme Vanessa KERUZEC.
- Vente d'un terrain constructible à Keremma, d'une superficie de 39 a 50 ca, par M. Olivier JULLIEN à M. et Mme Pierre DANGLEANT.

ADHESION AU SERVICE COMMUN «ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS» de HAUT LEON COMMUNAUTE

M. Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé lors du dernier conseil de l'adhésion de l'A.L.S.H. au Service Commun de HAUT LEON COMMUNAUTE.

L'adhésion sera effective au 1^{er} septembre 2018

L'A.L.S.H. de la commune sera géré à partir de la rentrée par le Service Commun, composé des accueils de loisirs de Plounevez-Lochrist, Cléder, Plougoulm et donc Tréfléz.

La garderie périscolaire et le service de cantine de l'école resteront en gestion communale. Le personnel nécessaire à leur fonctionnement sera mis à disposition de la commune par H.L.C

Les services garderie périscolaire et accueil de loisirs resteront assurés à Ty Avel Vor par le même personnel, mais encadrés par le coordinateur enfance-jeunesse de HAUT LEON COMMUNAUTE pour ce qui concerne l'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires. La commune remboursera à H.L.C. l'ensemble des frais de fonctionnement liés au service (frais de personnel, frais d'animation....)

M. le Maire est autorisé à signer avec HAUT LEON COMMUNAUTE, les conventions nécessaires à l'adhésion. Compte tenu du transfert de 2 animatrices à H.L.C. le tableau des effectifs de la commune est mis à jour.

HAUT LEON COMMUNAUTE – RAPPORT DE LA C.L.E.T.C.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable au rapport émis le 13 juin 2018 par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. L'attribution de compensation versée à la commune par H.L.C. est réajustée pour prendre en compte la mission relative à l'aide technique en matière de voirie communale.

CESSION DE TERRAIN AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Il est proposé de céder au Conservatoire du Littoral une partie de l'emprise du terrain de camping de Keremma, située au nord, en limite du site protégé des dunes de Keremma. La cession est proposée à titre gratuit. En contrepartie, le conservatoire installera des ganivelles sur la nouvelle limite du terrain

de camping, de manière à pallier aux problèmes d'intrusion rencontrés par le gérant. A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à mener à son terme cette cession.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (A.D.M.R.)

A l'unanimité, le conseil municipal accorde une subvention d'un montant de 270 € pour le financement d'actions bénévoles en faveur des personnes aidées sur la commune (visites de courtoisie, ateliers jeux cuisine, déplacement bibliothèque...).

BUDGET – DECISION MODIFICATIVE

Pour faire suite au transfert de la « compétence assainissement non collectif » à HAUT LEON COMMUNAUTE, il y a lieu d'intégrer dans le budget général de la commune, le résultat de fonctionnement du budget assainissement clôturé, soit la somme de 21 473 € 30.

PERSONNEL COMMUNAL

☛ **Règlement Européen sur la Protection des Données (R.G.P.D.)** – Depuis le 25 mai 2018, les collectivités territoriales, comme toutes les autres organisations publiques et privées de l'Union Européenne, doivent respecter le nouveau Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Dans un premier temps, il y a lieu de désigner un délégué à la protection des données au sein de la mairie, dans l'attente d'une éventuelle mutualisation au sein de HAUT LEON COMMUNAUTE ou externalisation sur la base d'un contrat auprès d'un organisme extérieur. Béatrice RAMONET, agent d'accueil à la mairie est désignée.

☛ **Médiation Préalable Obligatoire (M.P.O.)** – Pour traiter d'éventuels contentieux avec le personnel de la commune, la commune adhérera à l'expérimentation de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère.

RAPPORT ANNUEL SUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Jean Paul CORRE, adjoint aux travaux, présente au conseil le rapport annuel sur la distribution d'eau potable. Ce rapport est consultable en mairie aux heures d'ouverture au public.

REOUVERTURE DE LA SUPERETTE

M. Le Maire fait savoir au conseil que la supérette de la Gare, dont le bâtiment appartient à la commune, réouvrira début août. Romain SALOU, conseiller municipal, a décidé de reprendre l'activité de Véronique GOURVENEK.

AFFAIRES DIVERSES

→ Constitution d'une commission « URBANISME » dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, avec un volet Habitat – Antoine LHERITIER, Thierry GAUDEC et Jean ELEGOET décident de faire partie de cette commission, déjà composée du groupe de travail constitué par HAUT LEON COMMUNAUTE et composé du Maire, de Malou FAVRET, déléguée communauté et de Jocelyne PINVIDIC, secrétaire Générale.

→ Le conseil municipal accepte la cession gratuite à la commune d'un délaissé situé à Mézonan, appartenant aux héritiers de M. Marcel TOULLEC.

→ Philippe BERGOT soulève le problème de la présence inopportune des saisonniers agricoles sur les parking de Keremma.